



CONSEIL COMMUNAL
DE
ST-SULPICE
(VAUD)

Séance du Conseil Communal du
mercredi 15 juin 2016 à 18h30
au Complexe communal du Léman.

La 37ème séance de la présente législature 2011-2016 et 4^{ème} de cette année 2016 est ouverte à 18h30 au Complexe communal du Léman par M. Pierre-Yves Brandt, Président pour cette année 2015-2016, qui adresse à toutes et à tous une cordiale bienvenue.

Nous avons 9 points à l'ordre du jour.

Nous passons au point 1.

1. Appel

Effectif du Conseil	53
Excusés	11 Mmes Gillot et Poli MM. Bähni, Gardet, Hanlon, Piller, Quintas, Walpen, Weber, Wessner et Wirth
Absents	1 M. Ribeiro
Présents	41
Majorité absolue	22

Tous les membres de la Municipalité sont présents.

Les membres du Conseil ayant été convoqués conformément à l'article 45 de son règlement et régulièrement par l'envoi de l'ordre du jour, et le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 27 avril 2016

PV no 03/2016 du 27.04.16

M. le Président ouvre la discussion concernant ce PV :

M. Meyer : page 3, j'ai parlé du projet VIDIS et non IDIS.

M. Allemann : en page 8, concernant mon intervention sur les taxes du prix de l'eau, il faudrait préciser que le prix de l'eau « actuel » est de

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote concernant ce PV.

Le PV no 03/2016 du 27.04.16 est accepté par voix 34 voix et 6 abstentions.

3. Communications du bureau et de la Municipalité.

M. le Président communique les évènements qui ont marqué la vie de notre commune et mentionne en particulier :

- Votations fédérales du 5 juin 2016. Les citoyens de notre commune ont été nombreux à se rendre aux urnes. Leur vote rejoint celui des Vaudois.

Maintenant, M. le Président communique quelques dates à retenir :

- Vendredi 17 juin 2016 : Cérémonie d'installation des autorités communales. Elle débutera à 18h00 en l'Eglise de Saint-Sulpice. Soyez précis ;
- Sortie du Conseil. Elle aura lieu le samedi 3 septembre 2016. Réservez les dates.

Les prochaines dates du Conseil communal :

- Elles vous seront communiquées par le nouveau Bureau.

Communications de la Municipalité :

Mme Merminod : vous saviez que l'UAPE était pleine et nous avons fait une demande pour ouvrir un groupe de plus, mais il aurait fallu faire quelques travaux supplémentaires et engager une éducatrice supplémentaire. La Municipalité a décidé d'attendre, afin de faire quelque chose de juste.

4. Préavis municipal no 05/16 : « Réhabilitation collecteur intercommunal Mèbre à Chavannes-près-Renens, Secteur autoroute/Rte de la Maladière ».

M. Rodriguez a présidé la commission en présence de M. Yves Allemann, Municipal, qui représentait la Municipalité. M. le Président donne la parole à M. Rodriguez, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président propose de passer au vote pour ce préavis.

Le Conseil Communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 05/16 ;
- Vu le rapport de la commission d'épuration chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide à l'unanimité

- D'autoriser l'entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 6 de l'Autoroute/Route de la Maladière.
- D'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 363'000.- net TTC selon les modalités décrites ci-dessus.

5. Préavis municipal no 06/16 : « Nouvelle concession pour la distribution de l'eau ».

M. Rodriguez a présidé la commission en présence de M. Yves Allemann, Municipal, qui représentait la Municipalité, accompagné de M. Vienet, Chef de division au service de l'eau de la Ville de Lausanne. M. le Président donne la parole à M. Chappuis, rapporteur, pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

M. le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion et propose de passer au vote concernant le préavis.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

- Vu le préavis municipal no 06/16 ;
- Vu le rapport de la Commission d'épuration chargée de son étude et ouï les conclusions ;
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour ;

Décide à l'unanimité

- D'adopter la concession pour la distribution de l'eau sur le territoire de la commune ;
- D'arrêter sa date de mise en vigueur au 1^{er} août 2016.

6. Gestion et comptes communaux 2015.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter

Le Président rappelle que, conformément à la décision du Conseil communal du 26 mai 1999, les rapports de la commission de gestion et des finances ont été remis aux Conseillères et Conseillers avant la séance et que, par conséquent, il n'en sera pas donné lecture, exception faite des conclusions.

a) Comptes 2015

La parole est donnée à Mme Berner pour la lecture des conclusions.

M. le Président propose de passer en revue les comptes par dicastère.

1) Administration p. 2 à 9

Mme Burrus : à la page 7, compte 150.3653.01 participation au Journal le Serpeliou, le montant est régulier depuis plusieurs années et ne pourrions-nous pas l'augmenter au vu du plus grand nombre d'habitants ?

Mme Merminod : la question sera posée lors du nouveau budget.

2) Finances p. 10 à 15

Mme Burrus : page 11, au compte 210.3301.01, les défalcatons pour pertes sur débiteurs, je me demande si, au niveau du budget, on ne devrait pas prévoir plus ?

M. le Syndic : nous en tiendrons compte dans le cadre du nouveau budget.

M. Beck : page 11, compte 210.4011, impôts sur bénéfice, je vois que Saint-Sulpice a un problème de ce côté-là ? Il s'agit d'une remarque.

Mme Burrus : à la page 11, compte 210.4090, pourquoi l'on met CHF – 3712.22. Cela devrait être dans l'autre colonne ?

M. le Syndic : j'en prends note et vous donnerai réponse lors de la prochaine assemblée.

3) Domaines et Bâtiments p. 16 à 25

La parole n'est pas demandée

4) Travaux p. 26 à 35

La parole n'est pas demandée

5) Instruction publique et culte p.36 à 45

M. Beck : page 41, le réfectoire scolaire est déficitaire. Ne pourrions-nous pas augmenter les frais de repas ? Il s'agit d'une constatation.

M. Allemann : par rapport à la participation des parents, toutes les communes subventionnent de manière plus ou moins différente les réfectoires scolaires. Les coûts réels feraient bondir les parents. Le subventionnement est d'une obligation légale.

Mme Diserens : à la page 43, compte 560.3654, frais de dentiste, je vois qu'il n'y a rien eu pendant une année. Avez-vous laissé tomber cette prise en charge ?

M. Allemann : suite à l'accident dramatique de notre dentiste, il y a eu un moment de flou dans le sens où sa fille aurait pu reprendre cette fonction. Il faut du temps pour que l'Etat avalise le choix fait, à savoir le Dr. Buticaz. Il y a eu une année sans consultation.

Mme Diserens : compte 570.3170, les frais de transport des camps ont peut-être été sous-évalués car cela passe de CHF 2400.- à CHF 6484.-.

M. Allemann : la répartition de ces camps se fait par le Directeur des écoles d'Ecublens ; il travaille par année scolaire et nous par année civile. Donc, au moment des budgets, la répartition n'est pas vraiment faite de façon définitive. Ce décalage explique les différences.

M. Lévy : à la page 37, concernant le compte 512, je vois une différence entre le traitement pour leçons surveillées et la participation des parents ? S'agit-il aussi une politique de soutien ?

M. Allemann : la participation des parents est actuellement de CHF 40.- par leçon et par semestre, ce qui est bas. Nous payons bien les personnes en charge, car ce sont des enseignants et il s'agit d'un choix.

M. Clerc Laurent : à la page 41, compte 514.3011.00, les charges de traitement du personnel ont passé de CHF 9000.- à CHF 20'370.- ; j'aimerais savoir pourquoi ?

M. Allemann : le personnel d'encadrement a été fortement augmenté en fonction du nombre d'enfants à midi.

6) Police p. 46 à 49

La parole n'est pas demandée

7) Sécurité sociale p. 50 à 55

La parole n'est pas demandée

8) Synthèse des comptes p. 57

La parole n'est pas demandée

9) Bilan p. 59 et 61

M. Beck : je constate dans le CCP qu'il y a un montant de CHF 9'550'000.- et j'aimerais savoir si nous sommes soumis aux intérêts négatifs ? Je suis en charge d'une fondation et on m'avait informé que nous n'étions pas soumis jusqu'à 2 millions. Tout ce qui était en plus était soumis aux intérêts négatifs.

M. le Syndic : j'en prends note et vous communiquerai ma réponse.

M. Beck : concernant les impôts à encaisser, s'agit-il d'impôts en retard ?

M. le Syndic : effectivement, nous avons quelques personnes qui ont filé à l'anglaise, mais le processus de recouvrement est en route.

10) Résultat du compte de fonctionnement page 63

La parole n'est pas demandée

11) Fonds de réserve p.65

La parole n'est pas demandée

12) Situation des comptes d'investissement p. 67

La parole n'est pas demandée.

Annexes :

M. Beck : je remercie la Municipalité pour toute cette documentation.

b) Rapport de gestion 2015

La parole est donnée à M. del Boca pour la lecture des conclusions du rapport.

La Municipalité n'a pas de commentaire.

Le Président propose de passer en revue le rapport de gestion par chapitre.

• **Conseil communal p.1 à 8**

M. Gyax : dans les séances du conseil, on constate les décisions. A une certaine époque, étaient mentionnés également les motions et les postulats, de façon à ce qu'il reste une trace. Ces motions et postulats ne figurent plus et échappent ainsi à notre mémoire.

M. le Syndic : j'en prends note.

• **Municipalité p.9 à 20**

Mme Burrus : à la page 17, concernant le bureau, affaires municipales, je me pose la question concernant les parkings de l'université ; il y a des barrières et, après avoir consulté Ecublens, j'ai appris avec étonnement que notre commune était favorable à ces barrières.

M. le Syndic : lors de la dernière séance, je n'ai pas souvenir que le sujet de ces barrières ait été abordé. On nous avait informés que ce sujet serait revu et que des dispositions seraient prises pour faciliter les usagers. Je suis toujours dans cette attente. Je sais que l'ADIRE s'est approchée des hautes écoles pour avoir des informations, mais sans succès.

M. Jaton : en ce qui concerne la COH, je précise que l'EPFL est située sur la commune d'Ecublens. Nous n'avons pas à intervenir. C'est l'UNIL qui a décidé de fermer ces barrières. Les parkings de l'EPFL restent ouverts. Sauf erreur, cette fermeture a été mise à l'enquête sur la commune d'Ecublens.

- **Administration générale, contrôle des habitants, santé publique et paroisses p. 21 à 36**

La parole n'est pas demandée.

- **Finance, police des constructions, aménagement du territoire et transports p. 37 à 46**

M. Pache : à la page 40, au sujet de la trésorerie, on constate que nous avons plus de 11 millions et la grosse dépense était le collège. Pourquoi a-t-on emprunté autant ? S'agit-il d'un emprunt à plusieurs tranches ?

M. le Syndic : nous avons profité d'une situation favorable afin d'avoir un fonds de réserve, et nous avons eu quelques rentrées d'argent inespérées.

Mme Burrus : concernant les transports publics, page 45, la pérennité des MBC, j'avais cru comprendre que si les bus passent sur la RC, il y aurait des navettes. Est-ce que nous devons encore participer au déficit ?

M. Jaton : c'est une certitude, la ligne 701 va passer sur la RC, après l'étape 3. L'étude sur les navettes suit son cours au travers d'un bureau d'ingénieurs spécialisés dans le trafic ; concernant notre participation au déficit, c'est oui, mais dans une moindre mesure.

La parole n'est plus demandée.

- **Instruction publique, bâtiments communaux, routes-épuration, services Industriels et éclairage public p. 47 à 60**

Mme Kaeser-Moser : à la page 59, j'ai lu que l'on allait faire un examen des canalisations au ch. du Bochet, nous avons eu beaucoup de ces chantiers et, souvent, les eaux de fouilles sont rejetées dans les égouts sans passer dans des bassins de rétention. Qu'en est-il à ce sujet ?

M. Allemann : les entreprises sont tenues de respecter les normes en vigueur.

M. Chappuis : il existe la directive cantonale sur la protection des eaux et la commune devrait veiller à son application.

La parole n'est plus demandée

- **Police, service du feu, protection civile, domaines, service de voirie, ordures ménagères et sociétés locales p. 61 à 78**

M. Clerc Laurent : dans le rapport de police, pages 63 et 64, je remercie la Municipalité de prendre à bras le corps les incivilités et les nuisances sonores sur les plages. Au sujet de la sécurité, compte tenu de la remarque de la commission, les attentes de la commune ne sont pas à la hauteur de celles de la population !!

M. Meyer : nous avons rencontré lundi dernier PolOuest et un communiqué de presse a passé tout récemment. Des panneaux vont être posés sur la plage des Pierrettes avec une surveillance accrue.

La parole n'est pas demandée.

- **Affaires culturelles, tourisme, sécurité sociale p. 79 à 92**

La parole n'est pas demandée.

- **Conclusions générales p.93**

La parole n'est pas demandée

- **Statistiques pages jaunes 1 à 80**

La parole n'est pas demandée

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et procède au vote à main levée concernant les comptes et la gestion pour l'exercice 2015 tels que présentés.

Le Conseil communal de Saint-Sulpice

après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion de la Municipalité ainsi que des comptes communaux 2015,
- des rapports de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

1. décide à l'unanimité

- d'approuver les comptes communaux de l'exercice 2015, ainsi que le bilan, tels qu'ils ont été présentés;
- d'approuver les comptes de l'exercice 2015 des Ententes intercommunales Chalet « Les Alouettes » à Morgins, concentration des eaux usées de la Mèbre et de la Sorge et du Service intercommunal de défense contre l'incendie et de secours « SDIS Chamberonne

2. décide à l'unanimité

- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2015.

7. Dépôt de la proposition du Bureau du Conseil communal : « Indemnités des membres du Conseil communal pour la législature 2016-2021 ».

Le bureau précise qu'il a décidé de proposer cette demande avant la fin de cette législature, mais qu'il a l'intention de transmettre cette demande au prochain bureau qui sera désigné selon les formes, dans le respect de la représentation des deux groupes. .

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion.

8. Communications des délégués aux conseils intercommunaux.

ARASOL : Mme Froehlich : à la séance d'approbation des comptes a eu lieu le 24 mai dernier, le financement de l'ARASOL est complexe et une séance d'information sera organisée avec les nouveaux membres, au début de la prochaine législature. Nous nous sommes abstenus de voter, lors de l'approbation des comptes. Concernant les tâches cantonales, pour la 1^{ère} fois depuis 1997, les comptes bouclent avec un résultat négatif, dont la facture sociale s'élève à CHF 5'945'011 et dégage une insuffisance de financement de CHF 89'635.- qui sera prélevée sur la réserve. Nous relevons néanmoins que le montant du financement du canton dépend du nombre de dossiers. Pour ce qui est des tâches régionales, nous avons un résultat positif de CHF 181'686.- à répartir entre les différentes communes. Pour Saint-Sulpice, la part était de CHF 80'400.- et le coût total était de CHF 70'883.- ; le solde de CHF 9'516.- sera reporté en compte sur 2016.

AJESOL : Mme Kaeser-Moser : vous avez pu lire dans le rapport de gestion, un résumé d'activités. J'ai ici un petit fascicule édité par l'AJESOL. Lors de l'Assemblée générale, nous avons également voté le budget, dont un extrait se trouve en page 70, et dans lequel on constate que les excédents de charges représentent CHF 273'901.29. Nous avons également appris, lors de cette assemblée, que l'AJESOL ouvrirait un accueil parascolaire pendant les vacances, suite à une demande de parents. Concernant le RDU, il n'est pas encore utilisable en l'état pour notre réseau par rapport à la limite des barèmes ; le plafond a été augmenté à CHF 16'000.- pour le calcul de la participation des parents. Le coût moyen d'une place dans le réseau est de CHF 136.- pour un enfant.

Conseil d'établissement de la Plantaz : pas de commentaire

ORPC : M. Moser : nous avons eu une séance hier au soir pour l'adoption des comptes et de la gestion. Comme vous avez pu le constater, pour notre commune, cela se solde avec un léger mieux que ce qui était prévu dans le budget.

PolOuest : M. Panzera : le conseil intercommunal a adopté les comptes et la gestion 2015. Ces comptes présentent en quelque sorte un bénéfice pour notre commune, mais le revers de cette médaille est sur les 24 millions du budget, le 82% représente les salaires et les charges sociales. Quelque part, nous sommes en sous-effectif par rapport au budget.

SDOL : pas de commentaire.

APREMADOL : Mme Burrus : le travail se fait bien, mais la seule inquiétude est plutôt le remplacement au niveau de l'organe cantonal, par le remplacement de M. Monachon par Mme Garcia en septembre prochain.

9. Propositions individuelles et divers.

M. Glauser : je vous rappelle que la Société de gymnastique organise la raclette au Laviau.

M. Chappuis : concernant les devoirs surveillés, ils auraient augmentés de 50%, tout en diminuant de 30% les prestations. Je regrette le manque de communications faites à ce sujet.

M. Allemann : j'aurais préféré que la présidente de l'APE s'adresse à moi, mais toutefois vous avez vu les chiffres ; CHF 40.- par semestre pour 1h par semaine, ce n'est pas cher.

Mme Burrus : au sujet de l'assemblée générale de l'UCV à Lonay, ce qui me dérange c'est l'importance de cette manifestation, car il me semble que cela dégénère un peu. Pouvez-vous me dire combien de personnes de Saint-Sulpice étaient présentes et le coût engendré ?

M. le Syndic : toute la Municipalité était présente, à l'exception de M. Jatton. Il est important que Saint-Sulpice soit présent et les coûts sont couverts par des sponsors, à part notre cotisation à l'UCV.

M. Richards : qu'elle est la politique des autres communes concernant les devoirs surveillés ?

M. Allemann : je ne peux pas vous répondre, car chaque commune a sa politique et ceci est obligatoire. La gestion des coûts est à la totale liberté des communes.

Mme Merminod : Saint-Prex n'a pas la même politique. Par contre, elle limite et impose des critères pour ces 8 enfants et n'importe qui peut faire les devoirs surveillés. Il s'agit d'un service social rendu aux parents. C'est très difficile de comparer. Nous avons le même programme au sein du réseau pour les garderies. Dans certains réseaux, les parents paient peut-être moins cher mais quand l'enfant est malade, ils paient quand même.

Mme Fankhauser : concernant les expatriés, la question m'est posée, n'y aurait-il pas moyen de leur communiquer la loi sur le trafic ; en effet, ils ne savent pas quand traverser par exemple avec le 30 km/h à la rue du Centre. Peut-être il faudrait faire une communication sur le site internet ?

M. le Syndic : la signalisation est européenne, donc il faut s'y conformer.

Mme Burrus : je ne mets pas en cause l'assemblée de l'UCV, mais il y avait presque 2000 personnes et le budget était de CHF 500'000.-. Ma seconde question concerne les pertes d'eau dans les canalisations communales, plusieurs communes sont concernées et j'aimerais savoir si c'est le cas de Saint-Sulpice ?

M. Allemann : nous délégons à la Ville de Lausanne et l'état de nos conduites est bon.

M. Chappuis : il n'y a pas de moyen de quantifier ces pertes. Un réseau 100% étanche n'est pas possible.

La parole n'étant plus demandée, M. Le Président clôt la séance à 19h50


M. Pierre-Yves Brandt


Conseil communal
OFFICIEL
SULPICE (Vaud)
M. Daniel Giroud